

Pibrac, le 17 juin 2013

Inscription au BIF ROLLER 2013/ 2014

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des clubs,

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos licenciés.

Pour s'inscrire, le candidat doit être licencié. Le nombre d'inscrits est limité à 22 : **les 22 premiers inscrits (date du mail ou du courrier), avec un minimum de 12 candidats.**

Vous avez reçu, en pièce jointe, les dates, lieu et coût de la formation et de l'examen

Le paiement se fera par chèque à l'ordre de la Ligue Midi-Pyrénées de Roller Skating et devra impérativement être joint au bulletin d'inscription avec une photo d'identité agraphée. Il ne sera encaissé qu'à la première session de formation.

Formation: les candidats peuvent suivre seulement la formation, sans passer l'examen. Pour diverses raisons, ils peuvent aussi le passer dans une autre ligue ou l'année suivante, à leur convenance.

En cas d'absence justifiée à l'examen (maladie, blessure, compétitions...) il sera procédé au remboursement de l'inscription.

NOTA: les candidats peuvent être dispensés de certaines épreuves, **sous réserve qu'ils en aient fait la demande écrite dans leur dossier d'inscription à l'examen**, avec les pièces justificatives selon les dispositions ci-dessous :

Dispense de l'épreuve pratique de démonstration : appartenance à la liste des athlètes de haut niveau. (athlètes figurant ou ayant figuré sur la liste nationale des athlètes de haut niveau dans les catégories élite, senior, jeune ou espoir). L'attestation est délivrée par le président de la FFRS ou le M.J.S.

Dispense de l'épreuve orale de réglementation : il faut posséder le tronc commun du Brevet d'Etat d'éducateur Sportif 1er ou 2ème degré(DE) ou un DEUG STAPS. (Photocopie du diplôme, jointe au dossier)

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Pour des raisons d'ordre pratique il n'y aura qu'une session d'examen.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations sportives.

Dany BONITHON